

COMPTE RENDU SEANCE DU 27 octobre 2017

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints.
M. Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX, Mme Anne KLEINE, M. Bernard MOIRAND,

Absents Excusés: Mr Henri ROBERT, Mme Céline REJASSE, Mme Frédérique VALLON

Pouvoirs : Mme Céline REJASSE donne pouvoir à Anne KLEINE, Mme Frédérique VALLON donne pouvoir à M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

Secrétaire de séance : M Bernard MOIRAND

Début de séance : 20h30

Le Compte rendu de la séance du 15 septembre est approuvé.

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

• **Visite du SMD3 (Syndicat Mixte Départementale des Déchets de la Dordogne) à Saint Laurent des Hommes le 20/10**

M. Bernard MOIRAND informe de l'évolution de l'enfouissement des déchets, auparavant les Ordures Ménagères étaient simplement enfouies et rebouchées par de la terre par-dessus, aujourd'hui on prépare le trou à l'enfouissement afin de récupérer les liquides et les gaz pour les traiter et les transformer en produit propres.

• **SRBD / PPGU (Plan Pluriannuel de Gestion Unique) à saint Pancrace le 17/10**

M. Bernard MOIRAND informe qu'un plan des travaux du syndicat sera programmer à long terme (choix de 10 ans) en remplacement des conventions à chaque interventions comme aujourd'hui.

• **RAMASSAGE DES ORDURES (SMECTOM) les 4 et 11/10**

M. Bernard MOIRAND informe que les plateformes support des poubelles noires et jaunes ont finies d'être installées sur la commune.

3 points sont à solutionner ; aux lieux dits « PUYMARTIN » attente d'une buse à poser dans le caniveau, « Puyroudier » Problème de dangerosité sur la départementale, « Saint Roch Nord » Problème sur la montée, le nouveau camion, plus haut, est gêné par rapport à l'angle d'une toiture.

Le Syndicat encourage vivement les semi enterrés et envisage les « déchets incitatifs » à court terme, donc d'équiper les containers avec une carte personnelle pour l'accès.

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE PADD / COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE 25/09**

M. Bernard MOIRAND informe que la Communauté de Commune Dronne et Belle récupère la compétence de l'assainissement collectif en 2018 avec la participation de la SATESE. Une collecte de données a été demandée à toutes les communes de la communauté de communes.

DEMONSTRATION AU CIMETIERE DE SAINT PIERRE DE COLE POUR LE DESHERBAGE MECANIQUE, 12/10

Le matériel présenté est un petit et un gros charriot avec lame. Le petit peut être tracté par une auto portée. Le coût étant relativement important, cet investissement pourrait se faire par mutualisation sur la Communauté de Communes.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES DRONNE ET BELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération communautaire n°2017/10/101 en date du 10 octobre 2017 proposant la modification des statuts de la communauté de communes Dronne et Belle (article 8 relatif aux compétences).

En effet, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifie les compétences des établissements publics de coopération intercommunale.

Il précise que la communauté de communes propose une modification statutaire qui se conforme à la réglementation, mais qui ne modifie pas le fonctionnement de la structure. L'intérêt communautaire est parallèlement modifié et complété.

Il précise que la commune doit se positionner sur cette proposition par une délibération de son conseil municipal, avant les trois mois réglementaires suivant la notification, de façon à ce que la Préfecture puisse arrêter les nouveaux statuts pour un effet au 1^{er} janvier 2018.

Si les conditions de majorité qualifiée étaient réunies, ces modifications statutaires seront effectives au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal,

L'exposé du dossier entendu,

Vu les statuts de la communauté de communes Dronne et Belle ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5 ;

Vu la délibération communautaire n°2017/10/101 en date du 27 juillet 2017 ;

Vu la notification de cette délibération en date du 13 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts communautaires présentée ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'EPCI dans les meilleurs délais

Délibéré à l'unanimité

INSTALLATION DU PRELEVEMENT SUR LES LOYERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est désormais possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de loyers.

Ce nouveau système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès du secrétariat de la Mairie

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux à compter du 1/01/2018

Précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée ;

Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente.

Délibéré à l'unanimité

DEMANDE D'ECHELONNEMENT POUR LE PAIEMENT DE CONTRIBUTIONS CNRAL SUITE A LA VALIDATION DE LA CARRIERE D'UN ANCIEN AGENT

M. le Maire expose le mail de la CNRAL pour le paiement de contributions rétroactives d'un ancien agent suite à sa validation.

Le montant est de 8 595.52 €.

Il propose de payer en décembre 2017 : 1 095.52€

et pour le montant restant de faire un échelonnement sur 5 ans de 1 500 € :

Le paiement se fera au mois de décembre de chaque année.

Après en avoir délibéré,

Le conseil accepte le paiement en décembre 2017 pour 1 095.52 € et pour le montant restant l'échelonnement de 5 ans pour 1 500 €

Autorise M. Le maire à effectuer le versement pour chaque année au mois de décembre.

Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente

Délibéré à l'unanimité

DISCUSSION SUR LE DEPART DE L'ADJOINT TECHNIQUE DE LA CANTINE ET DE SON REMPLACEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de l'agent technique de la cantine à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après lecture du courrier de l'agent, il informe qu'il a déjà reçu plusieurs candidatures et il les présente au Conseil.

Pour la démission de l'agent, le maire répondra à son courrier et demandera conseil auprès du CDG pour le recrutement d'un autre agent.

L'agent garde son poste d'adjoint administratif à l'agence postale, elle demande s'il serait possible d'ouvrir le mercredi matin en remplacement du samedi.

Après discussion, il semble que le samedi soit utile pour les personnes qui travaillent la semaine et ne peuvent venir que ce jour-là. La décision se prendra lors du prochain Conseil Municipal, ainsi que le recrutement de l'agent pour la cantine et ménage.

SITUATION FINANCIERE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait le point sur les investissements qui sont faits et ceux à venir. Mme Sylviane NÉE demande si les subventions aux associations ont été réglées. Elles vont être réglées dans le courant du mois de novembre.

QUESTIONS DIVERSES

• **Cuisine Salle polyvalente** Monsieur Claude BERSAC informe de l'avancement des travaux d'investissement sur la cuisine de la salle polyvalente. Il demande si on peut rajouter une armoire. Le conseil lui donne son accord pour cet achat à METRO.

• **location d'une nacelle pour les décorations de Noël** M. Claude BERSAC demande si comme l'année dernière, la commune prendra en charge la location de la nacelle pour les décorations de Noël. Le conseil confirme que la location de la nacelle sera pris en charge par la commune, comme l'an dernier.

• **Chemin de Faureille et Bas Faureille** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD demande si on peut faire en urgence la remise en état du chemin au lieu-dit Faureille et Bas Faureille. Il présente les différents devis demandés. Il informe que M. Le maire a fait une demande de subvention dans le cadre des amandes de polices. La commune a obtenu un montant de 2 000€. Après discussion, le Maire et l'Adjoint au maire prendront rendez-vous auprès de M LECHEVALIER Trésorier de Brantôme et lui demanderont conseil pour effectuer ces travaux car ils ne sont pas prévus sur le budget de 2017.

M. Thierry DENEPOUX demande si on peut mettre un panneau sans issue au lieu-dit Faureille. Monsieur le Maire en discutera avec M. Henri ROBERT.

• **Discussion autour du voyage d'école de Saint Pierre de Côte.**

La période mars (du 19 au 23 mars 2018) n'apparaît pas, pour le Conseil, comme judicieuse pour des enfants et un séjour bord de mer. Il trouve que le coût est élevé, dans la mesure où il est demandé 50.00 € par enfant, et pour un budget total de 7 527.00 €.

• **Date du prochain Conseil Municipal le vendredi 1 décembre.**

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

